

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Délibération  
n° 2017.09.509

Mise à disposition  
des biens et  
équipements et  
reprise des résultats  
suite au transfert de  
la compétence  
assainissement  
collectif des  
communes de Claix,  
Mouthiers-sur-  
Boême, Roullet Saint-  
Estèphe et Voeuil et  
Giget

**LE VINGT HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 septembre 2017**

**Secrétaire de séance** : Anne-Sophie BIDOIRE

### Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Gilles CHAGNAUD, Danièle MERIGLIER, Jean-Christophe THIANT

### Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Patrick BOURGOIN à Véronique DE MAILLARD, Bernard CONTAMINE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude COURARI à Jacky BOUCHAUD, Denis DOLIMONT à Jean-Jacques FOURNIE, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Bernadette FAVE à Véronique ARLOT, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Isabelle LAGRANGE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Catherine PEREZ à Françoise COUTANT, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

### Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER, Gilbert CAMPO par Gilles CHAGNAUD, Thierry MOTEAU par Jean-Christophe THIANT

### Excusé(s) :

Samuel CAZENAVE, Catherine DEBOEVERE, Philippe LAVAUD

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2017****DELIBERATION  
N° 2017.09.509**

ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur DAURE

**MISE A DISPOSITION DES BIENS ET EQUIPEMENTS ET REPRISE DES RESULTATS SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES COMMUNES DE CLAIX, MOUTHIERS-SUR-BOËME, ROULLET SAINT-ESTEPHE ET VOEUIL ET GIGET**

Depuis l'arrêté préfectoral de fusion du 16 décembre 2016, la communauté d'agglomération exerce sur l'ensemble de son territoire la compétence assainissement collectif.

Les communes de Claix, Mouthiers-sur-Boème, Roulet Saint-Estèphe et Voeuil et Giget ont exercé cette compétence jusqu'au 31 décembre 2016.

Conformément aux articles L5211-41-3 et L5211-17 du code général des collectivités territoriales, le transfert de compétence assainissement entraîne de plein droit la mise à disposition des biens meubles et immeubles ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui leur sont rattachés à la date du transfert, notamment les emprunts.

Cette mise à disposition sera constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les communes et la communauté d'agglomération et conformément aux dispositions budgétaires par opérations d'ordre non budgétaires réalisées par les comptables de chaque collectivité pour les valeurs indiquées dans le tableau ci-dessous et dont le détail figure en annexe I.

Commune	Actif	Passif
Claix	1 342 152,67 €	1 321 355,28 €
Mouthiers sur Boème	1 939 605,56 €	1 032 983,35 €
Roulet Saint-Estèphe	6 116 225,44 €	3 993 257,94 €
Voeuil et Giget	797 040,00 €	579 916,74 €

Le passif comprend l'encours de dette pour un montant de 1 699 683,71 €, la liste des contrats de prêts transférés par les communes à GrandAngoulême est jointe en annexe II.

Le service assainissement est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) financé par l'usager. Les SPIC sont indépendants du budget général et font l'objet d'un budget annexe et doivent être équilibrés. Les excédents de la section de fonctionnement servent à financer l'investissement éventuellement complétés par les emprunts.

En ce qui concerne les amortissements des biens mis à disposition, GrandAngoulême peut, par exception, appliquer ses propres durées d'amortissement lorsqu'elles diffèrent de celles précédemment appliquées.

Il est admis que les résultats budgétaires de ces SPIC, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, sont transférés par la commune à l'établissement public de coopération intercommunale. Ce transfert doit donner lieu à délibérations concordantes des communes de Claix, Mouthiers-sur-Boème, Roulet Saint-Estèphe et Voeuil et Giget et de GrandAngoulême.

Les résultats sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

.../...

	Résultat d'investissement		Résultat de fonctionnement	
	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit
Commune de Claix		- 5 836,46 €	80 675,44 €	
Commune de Mouthiers sur Boème	54 741,36 €		8 338,45 €	
Commune de Rouillet Saint-Estèphe	223 614,33 €			- 56 459,36 €
Commune de Voeuil et Giget	87 012,30 €			- 31 916,37 €
<b>Cumul des résultats</b>	<b>359 531,53 €</b>		<b>638,16 €</b>	

Les résultats du service assainissement des communes transférés à GrandAngoulême seront repris dans les comptes de GrandAngoulême pour **359 531,53 €** en recettes d'investissement au compte 1068 et pour **638,16 €** en recette de fonctionnement au compte 778.

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 21 septembre 2017,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la mise à disposition des biens meubles et immeubles ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui leurs sont rattachés à la date du transfert, notamment les emprunts,

**D'APPROUVER** la reprise des résultats tels que figurants ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>  <b>12 octobre 2017</b>	<u>Affiché le :</u>  <b>12 octobre 2017</b>

Annexe 1 : détail des comptes d'actif et de passif

Compte	Libellé	Commune de Claix		Commune de Mouthiers sur Boeme		Commune de Rouillet Saint-Estèphe		Commune de Voeuil et Giget	
		Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
13111	Agence de l'eau				72 920,25 €		1 138 010,67 €		43 685,00 €
139111	Transfert subventions d'équipement Agence de l'eau			5 840,00 €		165 593,70 €		3 269,84 €	
13118	Subvention d'équipement transférable Autres		500 846,06 €		17 104,75 €				
139118	Transfert subventions d'équipement Autres	119 639,90 €		1 368,00 €					
1313	Subvention d'équipement transférable Département				146 625,00 €		352 570,00 €		61 720,00 €
13913	Transfert subventions d'équipement Département			11 728,00 €		67 106,04 €		3 730,66 €	
1315	Subvention d'équipement transférable groupement						49 002,00 €		
13915	Amortissements subvention d'équipement transférable groupement					5 716,90 €			
1318	Subvention d'équipement transférable Autres		178 658,52 €						999,00 €
13918	Transfert subventions d'équipement Autres	65 299,30 €						666,00 €	
1333	PAE (Plan d'aménagement d'ensemble)						29 957,08 €		
13933	Amortissement PAE					3 110,89 €			
1641	Emprunts en Euros		342 170,23 €		134 773,65 €		1 014 772,43 €		153 314,38 €
1687	Autres dettes								54 653,02 €
2033	Frais d'insertion					942,48 €			
2111	Terrains nus	5 481,37 €				19 407,12 €		21 322,12 €	
2115	Terrains batis							4 591,55 €	
2125	Agencement et aménagement de terrains batis					- €		80 074,82 €	
28125	Amortissements agencement de terrains batis						- €		27 223,06 €
21311	Bâtiments d'exploitation	154 480,06 €		657 470,94 €				20 905,19 €	
281311	Amortissements bâtiments d'exploitation		72 086,00 €		67 590,12 €				8 216,68 €
2138	Autres constructions			- €					
28138	Amortissements autres constructions				- €				
2151	Installations complexes spéciales	32 711,28 €				1 365 980,21 €			
28151	Amortissements des Installations complexes spéciales		10 694,47 €				288 024,42 €		
21532	Réseaux d'assainissement	964 540,76 €		1 263 198,62 €		4 448 791,95 €		649 053,16 €	
281532	Amortissements réseaux d'assainissement		216 900,00 €		593 969,58 €		1 120 921,34 €		225 962,14 €
21562	Matériel spécifique d'exploitation sce assainissement							4 963,04 €	
281562	Amortissements matériel spécifique d'exploitation sce assainissement								620,38 €
2188	Autres immobilisations corporelles							8 463,62 €	
28188	Amortissement autres immobilisations corporelles								3 523,08 €
2315	Installation matériel outillage technique					39 576,15 €			
	Total Actif / Passif	1 342 152,67 €	1 321 355,28 €	1 939 605,56 €	1 032 983,35 €	6 116 225,44 €	3 993 257,94 €	797 040,00 €	579 916,74 €

## Annexe 2 : Liste des contrats de prêt transférés

Commune et prêteur	N° du contrat	Montant en capital à l'origine	Capital restant dû au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Durée résiduelle	Caractéristiques
<b>Commune de Claix</b>			<b>342 170,23 €</b>		
BCME (Crédit mutuel)	4431637 02	41 728,00 €	16 603,15 €	5 ans	Taux fixe annuel 3,85 % sur 15 ans
Dexia CLF	5014162501	31 434,99 €	21 322,46 €	14 ans	Taux fixe annuel 6,10 % sur 30 ans
Dexia CLF	5013169501	381 122,54 €	304 244,62 €	21 ans	Taux fixe annuel 6,16 % sur 36 ans
<b>Commune de Mouthiers sur Boëme</b>			<b>134 773,65 €</b>		
BCME (Crédit mutuel)	4607996 01	230 000,00 €	134 773,65 €	9 ans 3 trimestres	Taux fixe trimestriel 4 % sur 20 ans
<b>Commune de Roulet Saint-Estèphe</b>			<b>1 014 772,43 €</b>		
Crédit Agricole	70002609230	82 000,00 €	39 610,69 €	6 ans	Taux fixe trimestriel 4,58 % sur 15 ans
Crédit Agricole	70006783129	136 000,00 €	114 541,90 €	12 ans	Taux fixe trimestriel 3,76 % sur 15 ans
Crédit Agricole	70005586346	500 000,00 €	440 619,84 €	20 ans	Taux fixe trimestriel 5,70 % sur 25 ans
Crédit Agricole	70005619520	500 000,00 €	420 000,00 €	21 ans	Taux fixe trimestriel 5,20 % sur 25 ans
<b>Commune de Voueil et Giget</b>			<b>207 967,40 €</b>		
Crédit Agricole	70006827967	30 000,00 €	21 475,72 €	7 ans	Taux fixe annuel 3,36 % sur 10 ans
Crédit mutuel du Sud-Ouest	72235317 01	150 000,00 €	131 838,66 €	16 ans 1 trimestre	Taux fixe trimestriel 4,94 % sur 20 ans
Agence de l'eau Adour-Garonne	120 2012 00375 001	29 575,00 €	23 660,02 €	12 ans	Avance remboursable sans frais sur 15 ans
Agence de l'eau Adour-Garonne	110 2012 01007 001	19 680,00 €	15 744,00 €	12 ans	Avance remboursable sans frais sur 15 ans
Agence de l'eau Adour-Garonne	110 2012 01007 002	4 920,00 €	4 264,00 €	13 ans	Avance remboursable sans frais sur 15 ans
Agence de l'eau Adour-Garonne	120 2012 00375 002	12 675,00 €	10 985,00 €	13 ans	Avance remboursable sans frais sur 15 ans